

*Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?*

*Le b.a.-ba du contrat de vente et ses obligations.*

Exposé du 10 mars 2014  
Chambre de Commerce Luxembourg

Me Véronique De Meester  
Avocat à la cour

# *Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?*

---

## **Introduction:**

Comment sécuriser les aspects financiers des transactions?

Le but de l'exposé sera de vous familiariser avec les clauses qui vous protègent et avec les moyens d'action en cas de défaut de paiement.

D'abord un mot d'explication concernant la technique juridique, ensuite une liste de clauses à indiquer, enfin que faire lorsqu'il y a un manquement.



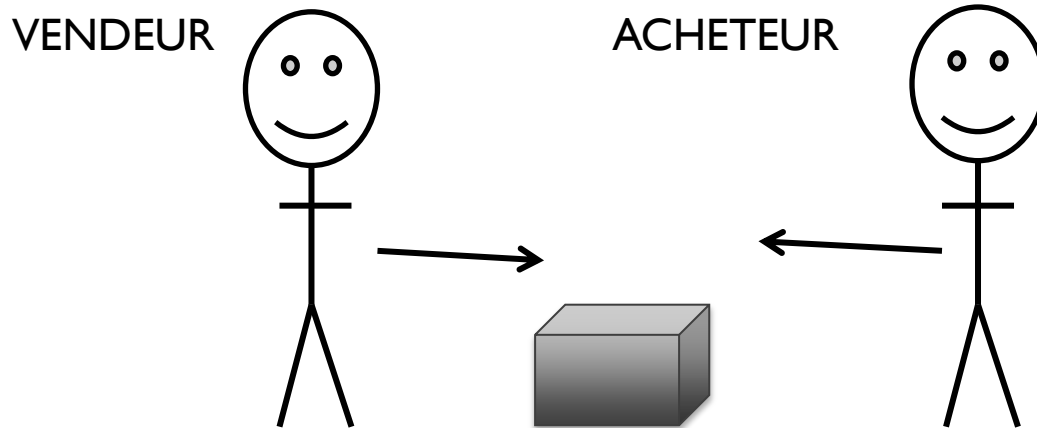
# Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?

---

## Contrat de vente :

Accord sur la chose et le prix.

Les obligations du contrat



1° remettre la chose conforme

2° prendre livraison

3° payer le prix



# Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?

---

## Le contrat écrit :

- Le contrat existe par l'échange d'accord entre parties, même verbal. Mais pour se préserver une preuve de l'existence de l'accord et du contenu, il est conseillé de rédiger un contrat écrit.
- Règle du consensualisme : les parties peuvent mettre ce qu'elles veulent dans le contrat, elles ont le libre choix.
- Mais il est important d'indiquer tout ce qui est important pour vous.
- Il faut être très clair, indiquer même l'évident, pourquoi ? Parce qu'en cas de litige c'est le juge saisi qui va interpréter le contrat, or il n'est pas professionnel dans votre domaine.
- Indiquer le contexte: description brève de ce qui s'est passé avant la signature du contrat.
- Définitions , contrat de type anglo-saxon



# Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?

---

## Les clauses recommandées:

- 1. Clause du choix de la loi applicable ( loi luxembourgeoise = c'est votre terrain ) et du tribunal compétent en cas de litige ou clause d'arbitrage.

Convention de Vienne – vente internationale : droit neutre, ensemble de règles uniformes applicables aux ventes internationales

- 2. Indiquer le prix à payer : ceci n'est pas une simple clause mais une **condition essentielle** du contrat.

Le prix, en argent, peut être déterminé, sinon doit être déterminable.

Il peut être déterminé par une seule partie, par un tiers, déterminable par une formule et/ou une référence à un élément extérieur.



# *Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?*

---

## Les clauses recommandées:

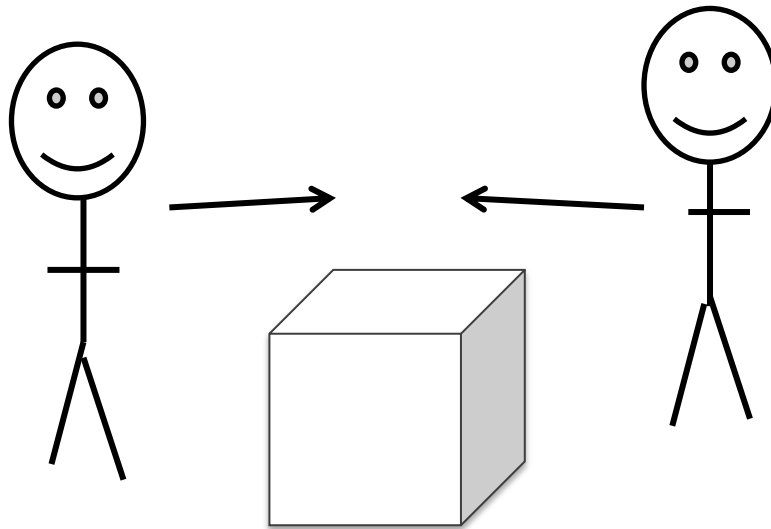
- 3. Monnaies étrangères : risques de change, comment s'en protéger:
  - Clause d'indexation ou de risques partagés
  - Swap de devises
  - Options de devises
  
- 4. Aménagement conventionnel du transfert de propriété et du transfert de risque, clause de réserve de propriété



# Contrat de vente

---

Transfert de propriété et de risques



Code civil : accord sur la chose et le prix = vente = transfert de propriété et de risques

Convention de Vienne : transfert des risques à la livraison



## *Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?*

---

### Les clauses recommandées:

- 5. clause force majeure et de hardship
- 6. Lieu de paiement : portable ou quérable
- 7. accessoires du prix : acheteur est redevable des frais de vente, frais de transport, droits de douane, etc
- 8. Clause de non-concurrence
- 9. Clause de confidentialité





# Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?

---

## Les clauses recommandées:

- 10. Intérêts:
  - *de retard (=moratoires)* : loi de 2004 modifiée par loi 29 mars 2013 (transposition Directive 2011/7/UE) : intérêts de plein droit dus depuis le jour suivant la date de paiement lorsque date du paiement est fixée dans le contrat. A défaut, 30 jours après la réception de la facture.  
Nouveauté de la loi du 29 mars 2013: indemnisation forfaitaire du créancier de 40 €: montant exigible dès que les intérêts de retard sont dus et sans rappel ni mise en demeure.
  - *compensatoires* : en plus des intérêts de retard, pour réparer un préjudice autre que le retard, il faut un préjudice, le juge décide en dernier recours



# Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?

---

## Les clauses recommandées:

- 11. Clause pénale:
  - évaluation conventionnelle et forfaitaire des dommages et intérêts contractuels.
  - Il faut une inexécution, toujours en faveur de celui qui l'a stipulé, possibilité de s'exonérer si on a pas commis de faute.
  - Possibilité pour le juge de modifier la clause pénale excessive ou inique
- 12: Clause de révision du prix
- 13. - « Clause résolutoire » qui permet à une partie d'exiger la résolution du contrat, de façon « automatique », par exception aux dispositions de l'article 1184 du Code Civil.



# *Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?*

---

## Mode de paiement et garantie bancaire

- Crédit documentaire
- Garantie à première demande



# Quelles clauses financières mettre en place dans les contrats de partenariat internationaux?

---

## Sanction de la non exécution:

- 1. Importance de la mise en demeure
  - C'est un acte d'interpellation du débiteur
  - Sans mise en demeure pas de sanction
  - Agir toujours de bonne foi
- 2. Sanctions du code civil
  - Exception d'inexécution / droit de rétention
  - Exécution forcée en nature si possible ou résolution avec dommages et intérêts
- 3. Sanctions contractuelles:
  - Indemnités prévues au contrat
  - Clause pénale
  - Intérêts moratoires ou compensatoires
- 4. Convention de Vienne:
  - Exécution en nature, résolution, dommages et intérêts (obligation de limiter son dommage )



---

Véronique De Meester  
Avocat à la Cour  
3 rue des Bains B.P. 848  
L-2018 Luxembourg  
Tél : +352 26 86 17  
[vdemeester@de-meester.com](mailto:vdemeester@de-meester.com)

